

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

**SEANCE DU 9 JUIN 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**OBJET : Recours aux contrats d'apprentissage.**

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO et M. HUYGHUES DES ETAGES a donné pouvoir à Mme DAHOU.

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. RINA-BASILIO.

**Publication électronique le : 13 juin 2023**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire**

Et par délégation

La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé



*Véronique DESNOUES*  
**Véronique DESNOUES**

**2023-391 Recours aux contrats d'apprentissage.**

Depuis 2020, la municipalité a décidé de développer le soutien apporté par la collectivité sur le dispositif de l'apprentissage.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

En vue de continuer à contribuer au développement de l'apprentissage, et parallèlement, de former des jeunes sur des métiers en tension, il est proposé de recourir à quatre apprenti.e.s pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L6227-1 à L6227-12 et D6271-1 à D6272-2,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 31 mai 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de recourir au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2023/2024, quatre contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

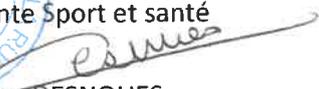
<b>POLE</b>	<b>Nombre de poste</b>	<b>Durée de la formation</b>	<b>Diplôme préparé</b>
ANIMATION	1	10 à 18 mois	BPJEPS spécialité loisirs pour tous
SPORTS	1	10 à 18 mois	BPJEPS spécialité activités aquatiques et de natation
COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE	1	1 à 2 ans	Master 1 et/ou 2
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1	1 an	Licence RH

**AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, à signer tous les actes nécessaires et à percevoir l'aide financière de l'Etat le cas échéant,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux frais pédagogiques sont inscrits au budget, respectivement au chapitre 012 et au chapitre 011.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé



  
Véronique DESNOUES